



# GARANTIE OBSÈQUES

# GARANTIE OBSÈQUES

## Fiche produit & tarifs

### OBJET DE LA GARANTIE

Versement, en cas de décès, d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

### GARANTIES

- + Capital Décès de 2 000 € à 10 000 € par tranche de 1 000 €
- + Services d'Assistance étendus et spécifiques

### CIBLE

Toutes cibles jusqu'à 79 ans inclus

### POSITIONNEMENT

Contrat d'assurance Vie individuel destiné aux personnes désireuses de constituer un capital affecté au paiement de leurs obsèques.

### POINTS FORTS

- + **Souscription jusqu'à 79 ans inclus**
  - + **Aucune formalité médicale**
  - + **Capital de 2 000 € à 10 000 €** par tranche de 1 000 €
  - + **Pas de délai de carence en cas de décès suite à accident** - 1 an en cas de décès suite à maladie
- 
- + **Services d'assistance spécifiques et complets** - Garanties acquises dans le monde entier
  - + **Mémorisation des volontés essentielles**
  - + **Cotisations mensuelles et constantes**

### CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

GARANTIE OBSÈQUES	
ÂGES LIMITES À L'ADHÉSION	40 à 79 ans inclus
ÂGE LIMITE AUX PRESTATIONS	Aucune - garantie viagère
FORMALITÉS MÉDICALES	Aucune
ÉLIGIBILITÉ "MADELIN"	NON
PRISE D'EFFET DES GARANTIES	<b>Tout mode de contractualisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit celui de la signature de la demande de souscription</li></ul>
DÉLAIS DE CARENCE	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de décès suite à accident : <b>aucun</b></li><li>• En cas de décès suite à maladie : <b>1 an pouvant être abrogé en cas de reprise à la concurrence sous les conditions suivantes :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Age limite du souscripteur à l'adhésion : 69 ans</li><li>- Remise d'un certificat de rachat total d'un autre contrat obsèques existant sur demande de l'Assureur et dans tous les cas au moment du décès si celui-ci intervient dans l'année de souscription. Le contrat existant doit avoir une ancienneté d'au moins 1 an à la date de souscription.</li><li>- L'abrogation du délai d'attente s'applique sur un montant ne pouvant être supérieur de 20% à celui ayant fait l'objet du rachat total.</li></ul></li></ul>
DÉLAIS DE RENONCIATION	<b>OUI</b> : 30 jours à partir de la date de conclusion du contrat
ÉCHÉANCE PRINCIPALE	Fixée à la date anniversaire du contrat, soit le jour et mois de la prise d'effet
GARANTIES ASSISTANCE	<b>OUI</b>
ZONE DE DISTRIBUTION	France Métropole & Principauté Monégasque
TERRITORIALITÉ DES GARANTIES	France Métropole & à l'étranger pour des séjours de moins de 3 mois par an

# GARANTIE OBSÈQUES

## Fiche produit & tarifs

### ZOOM PRESTATIONS D'ASSISTANCE

- + Les prestations d'assistance s'activent, après que FILASSISTANCE (Garantie Assistance) ait été prévenue (par téléphone ou télécopie), et ait exprimé son accord et communiqué à l'adhérent un numéro de dossier
- + Les prestations d'assistance sont acquises avant toute indemnisation
- + Nature des garanties
  - Assistance téléphonique
  - Enregistrement et mémorisation des données essentielles
  - Transport du corps
  - Déplacement d'un membre de la famille
  - Retour des membres de la famille
  - Accompagnement psychologique
  - Aide à l'organisation des obsèques
  - Assistance administrative
  - Assistance des proches
- + Si mise en réduction : résiliation de l'assistance "Rapatriement de corps" et "Services à la personne"

### ZOOM EXCLUSIONS

- + Tous les risques de décès sont garantis, quelle qu'en soit la cause, sauf ceux résultant :
  - du suicide de l'assuré s'il survient au cours de la première année de souscription
  - des conséquences de la guerre, la couverture ne pourrait être accordée que dans les conditions qui seraient déterminées par la législation à intervenir sur l'assurance sur la vie en temps de guerre.

### ZOOM TARIFICATION

- + Frais de dossier Cegema et frais de fractionnement : aucun
- + Calcul de l'âge à retenir pour les cotisations : année d'effet - année de naissance
- + Cotisations mensuelles et constantes
- + Prélèvement bancaire mensuel obligatoire
- + Gratuité possible du premier mois de cotisation

### PIECES A FOURNIR

- + Joindre à la demande de souscription la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité

### TARIFS TTC

ÂGE	COTISATION MENSUELLE PAR TRANCHE DE 1 000 €	
	VIAGÈRE	
40 à 44 ans	3,85 €	
45 à 49 ans	4,34 €	
50 à 54 ans	4,95 €	
55 à 59 ans	5,75 €	
60 à 64 ans	6,83 €	
65 à 69 ans	8,33 €	
70 à 74 ans	10,44 €	
75 à 79 ans	12,89 €	

### EXEMPLES DE TARIFICATION

- + **Souscripteur âgé de 50 ans choisissant un capital de 5 000 € :**
  - Cotisation viagère mensuelle :  $(4,95 € \times 5) = 24,75 €$